

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET  
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2018**

# CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Président du Conseil

Langis Dion

Vice-présidente du Conseil

Isabelle Charbonneau

Membres du Conseil

Bernard Laberge  
Chantal Couture-Rancourt  
Daniel Grzela  
Denis Bélanger  
Lynn Ouellette  
Paul St-Jean  
Reynald Rivard  
Roger Grégoire

Conseillers étudiants

Justin Francoeur  
Marc-Olivier Gauthier

Directrice de l'éducation

Lorraine Presley

Agent / Agentes de supervision:

Région sud  
Région nord  
Région centre

Colinda Morin-Secord  
Jérémy Lepage  
Sylvie Petroski

Gérants / Gérantes:

Services financiers  
Ressources humaines et des services d'appui  
Installations scolaires  
Secteur informatique

Mario Fillion  
Julie Bisson  
Karine Lafrenière  
Richard Fecteau

Chefs:

Services pédagogiques maternelle à la 6<sup>e</sup> année  
Services pédagogiques 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année  
Services à l'élève  
Directeur de la politique d'aménagement  
linguistique et des communications

Michelle Dubeau  
Linda Dillon-Dupuis  
Carol Mackey

Richard Loiselle

Contrôleuse des finances

Julie Langevin

Responsable des opérations comptables et budgétaires

Stephen Ouellet

## RAPPORT DE LA DIRECTION

### Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

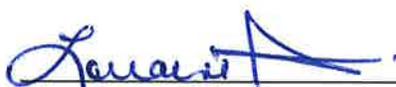
Les états financiers consolidés du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières sont la responsabilité de la direction de ce Conseil et ils ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés, sauf en ce qui concerne les revenus des activités de financement des écoles.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec la direction et les auditeurs indépendants pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Collins Barrow Gagné Gagnon Bisson Hébert, auditeurs indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.

  
Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

  
Gérant des services financiers

Le 20 novembre 2018



Eric G. Gagnon Professional Corporation  
Noël G. Cantin Professional Corporation  
Julie A. Lemieux CPA, CA  
Martine Lemaire-Mignault CPA, CA  
Daniel D. Gagné CPA, CA  
Chad Lauzon CPA, CA

Collins Barrow  
Gagné Gagnon Bisson Hébert  
Chartered Professional Accountants  
1021 George, Box 637  
Hearst, Ontario P0L 1N0  
T: 705.362.4261  
F: 705.362.4641  
www.collinsbarrow.com

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du  
Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-après du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières, lesquels incluent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2018, de même que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne inhérent à la préparation des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers consolidés.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Justification de l'opinion avec réserve*

Comme de nombreux conseils scolaires, chaque école encaisse les revenus des activités de financement qu'elle effectue pendant tout l'exercice. Malgré les procédures mises en place et les vérifications annuelles par le Conseil, il nous est impossible de vérifier de façon satisfaisante l'exhaustivité de ces revenus étant donné les nombreuses transactions en argent comptant. Par conséquent, notre audit de ces revenus a été limité aux montants inscrits dans les registres des écoles et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements devraient être apportés aux revenus des activités de financement scolaire, au surplus annuel, aux flux de trésorerie des activités de financement scolaire et à la situation financière nette.

### *Opinion avec réserve*

À notre avis, à l'exception des effets possibles de la situation décrite dans le paragraphe de la justification de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'état consolidé de la situation financière du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières pour l'exercice se terminant le 31 août 2018 ainsi que l'état consolidé des résultats d'exploitation, de l'état consolidé du changement de la dette nette et de l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

### *Méthode de comptabilité*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs à la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et les différences importantes entre ces derniers et les normes comptables du secteur public canadien.

*Collins Barrow Gagné Gagnon Bisson Hébert*

Comptables professionnels agréés  
Comptables publics licenciés  
Le 20 novembre 2018

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2018**

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats	2
État consolidé de l'évolution de la dette nette	3
État consolidé des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 27

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

**31 AOÛT 2018**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>ACTIF FINANCIER</b>		
Liquidités	6 370 681 \$	8 658 836 \$
Comptes débiteurs (note 2)	5 445 442	4 708 189
Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées (note 3)	24 232 056	22 231 220
Actifs destinés à la vente (note 4)	-	2
	<u>36 048 179</u>	<u>35 598 247</u>
<b>PASSIF</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 6)	7 893 454	6 768 769
Revenus reportés (note 7)	4 303 698	4 142 124
Apports en capital reportés (note 8)	91 233 037	82 224 693
Créances sur débiteurs nettes et prêts pour immobilisations (note 9)	15 359 369	16 158 228
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (note 10)	3 338 423	3 576 016
	<u>122 127 981</u>	<u>112 869 830</u>
<b>DETTE NETTE</b>	<u>(86 079 802)</u>	<u>(77 271 583)</u>
<b>ACTIF NON FINANCIER</b>		
Frais payés d'avance (note 11)	2,865,814	3 033 968
Immobilisations corporelles (note 12)	95,252,628	87 375 783
	<u>98,118,442</u>	<u>90 409 751</u>
<b>SURPLUS ACCUMULÉ (note 13)</b>	<u>12 038 640 \$</u>	<u>13 138 168 \$</u>

**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS (note 18)**

**DROITS CONTRACTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS (note 19)**

Au nom du Conseil:

Président du Conseil

Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS**

**EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018**

	<b>2018</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>
<b>REVENUS</b>			
Impôts fonciers	11 303 145 \$	10 705 658 \$	11 968 950 \$
Subventions générales provinciales	92 469 222	93 201 754	87 939 554
Subventions provinciales - autres	2 012 665	4 536 609	2 208 662
Subventions fédérales et droits de scolarité	-	5 373	2,875
Autres revenus - conseils scolaires	141 588	137 254	211 553
Autres revenus provenant d'autres sources	1 095 956	2 701 427	3 284 040
Revenus d'intérêts	130 000	151 303	101 828
Amortissement des apports en capital reportés (note 8)	5 553 751	6 010 692	5 248 093
Fonds générés par les écoles (note 15)	3 700 000	3 797 838	3 841 240
Apports en capital liés à la perte sur transfert d'immobilisations aux actifs financiers (note 8)	-	-	336 886
	<u>116 406 327</u>	<u>121 247 908</u>	<u>115 143 681</u>
<b>DÉPENSES</b>			
Enseignement	79 826 087	83 534 869	80 088 420
Administration	4 166 045	5 387 143	4 977 178
Transport	7 413 430	7 421 582	7 179 448
Installations destinées aux élèves	17 426 225	18 700 590	18 233 499
Autres dépenses	4 396 277	3 567 407	2 651 693
Fonds générés par les écoles (note 15)	3 700 000	3 735 845	3 890 118
	<u>116 928 064</u>	<u>122 347 436</u>	<u>117 020 356</u>
<b>DÉFICIT ANNUEL</b>	(521 737)	(1 099 528)	(1,876,675)
<b>SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>13 138 168</u>	<u>13 138 168</u>	<u>15 014 843</u>
<b>SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 13)</b>	<u>12 616 431 \$</u>	<u>12 038 640 \$</u>	<u>13 138 168 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE**

**EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>DÉFICIT ANNUEL</b>	<u>(1 099 528) \$</u>	<u>(1 876 675) \$</u>
<b>ACTIVITÉS DES IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 12)	(14 068 973)	(10 598 340)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	6 192 128	5 510 190
Perte sur transfert d'immobilisations aux actifs financiers	<u>-</u>	<u>336 886</u>
	<u>(7 876 845)</u>	<u>(4 751 264)</u>
<b>ACTIVITÉS D'ACTIF NON FINANCIER - AUTRE</b>		
Acquisition (diminution) de frais payés d'avance	<u>168 154</u>	<u>(2 436 291)</u>
<b>CHANGEMENT DE LA DETTE NETTE</b>	(8 808 219)	(9 064 230)
<b>DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>(77 271 583)</u>	<u>(68 207 353)</u>
<b>DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>(86 079 802) \$</u>	<u>(77 271 583) \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**

**EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Déficit annuel	(1 099 528) \$	(1 876 675) \$
Postes ne comportant aucun mouvement d'encaisse:		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 192 128	5 510 190
Perte sur transfert d'immobilisations aux actifs financiers	-	336 886
Amortissement des apports en capital reportés	(6 010 692)	(5 248 093)
Autres sources (utilisations) d'encaisse:		
Augmentation des comptes débiteurs	(737 253)	(417 958)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	1 124 685	(918 347)
Augmentation (diminution) des revenus reportés - fonctionnement	228 780	(1 149 448)
Diminution des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	(237 593)	(465 002)
Augmentation (diminution) des frais payés d'avance	168 154	(2 436 291)
	<u>(371 319)</u>	<u>(6 664 738)</u>
<b>OPÉRATIONS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS</b>		
Transfert des (aux) actifs financiers	2	(2)
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(14 068 973)</u>	<u>(10 598 340)</u>
	<u>(14 068 971)</u>	<u>(10 598 342)</u>
<b>FINANCEMENT</b>		
Dette remboursée	(798 859)	(760 252)
Augmentation des comptes débiteurs		
- Province de l'Ontario - immobilisations approuvées	(2 000 836)	(1 780 485)
Augmentation des apports en capital reportés	15 019 036	11 123 007
Augmentation (diminution) des revenus reportés - immobilisations	<u>(67 206)</u>	<u>679 304</u>
	<u>12 152 135</u>	<u>9 261 574</u>
<b>CHANGEMENT DANS LES LIQUIDITÉS</b>	<b>(2 288 155)</b>	<b>(8 001 506)</b>
<b>LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>8 658 836</u>	<u>16 660 342</u>
<b>LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>6 370 681 \$</u>	<u>8 658 836 \$</u>

# CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2018

---

### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

#### a) *Référentiel comptable*

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les revenus de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP3410 des normes comptables du secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables du secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables du secteur public.

# CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2018

---

### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### a) *Référentiel comptable (suite)*

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

#### b) *Périmètre comptable*

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

*Entité consolidée: Fonds générés par les écoles*

Les opérations entre les services et entre les organisations, de même que leurs soldes respectifs sont éliminés.

#### c) *Fonds en fiducie*

Les fonds en fiducie et leurs opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité et conséquemment, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

#### d) *Liquidités*

Les liquidités englobent l'encaisse.

#### e) *Revenus reportés*

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

# CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2018

---

### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### *f) Apports en capital reportés*

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie:

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

#### *g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs*

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance dentaire, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central et qui ont ratifié des discussions centrales avec les directeurs et directeurs adjoints d'école, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) suivantes ont été établies en 2016-2017: FEESO et AEFO. Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018: fiducie pour les employées et employés non syndiqués, y compris les directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire), aux autres membres du personnel du Conseil scolaire et aux retraités jusqu'à la date de participation du Conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le Conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux groupes mentionnés ci-dessus. Au moment du transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

Selon les ententes antérieures et les groupes d'employés, le Conseil offre des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie aux retraités de tous les groupes et continue de prendre en charge le passif du paiement des prestations couvertes pour ceux qui sont en invalidité de longue durée et pour certains retraités qui sont à la retraite par ces régimes.

# CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2018

---

### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### *g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)*

Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

- i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'escompte. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) et sur ses années de service en date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'escompte. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte seront amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe d'employés.

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux auto-assurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les employés, comme les gratifications de retraite et les prestations d'assurance-vie et de soins de santé pour les retraités, leur coût est déterminé par calcul actuariel selon la méthode des prestations projetées puis ramenées au prorata des périodes de service. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations auto-assurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail ou d'invalidité de longue durée, aux prestations d'assurance-vie et d'assurance-maladie pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

- ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

# CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2018

### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### *h) Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative comme suit :

<b>Immobilisations</b>	<b>Durée de vie utile estimative</b>
Améliorations de terrains	15 années
Bâtiments et améliorations des bâtiments	40 années
Structures mobiles	20 années
Mobilier	10 années
Équipement	5, 10 et 15 années
Matériel informatique	5 années
Logiciels informatique	5 années
Véhicules	5 années

Les projets de construction en cours, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas mis en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la vente ne sont plus amortis; ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

# CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2018

---

### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### *h) Immobilisations corporelles (suite)*

Les oeuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

#### *i) Paiements de transfert*

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité auxdits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme revenus lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et sont constatés comme revenus dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

#### *j) Revenu de placements*

Le revenu de placements est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placements réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des revenus reportés correspondants.

#### *k) Dette à long terme*

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

#### *l) Montants budgétés*

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2018**

**1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

*m) Utilisation d'estimations*

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimations incluent les dépenses courues, les impôts fonciers à recevoir, les immobilisations corporelles, l'amortissement, les prestations de retraite et les apports en capital reportés. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

*n) Revenus de l'impôt foncier*

Selon les normes comptables du secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les revenus dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions générales de la province et sont présentées sur une ligne séparée dans l'état consolidé des résultats.

**2. COMPTES DÉBITEURS**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Autres conseils scolaires	128 336 \$	175 064 \$
Divers	813 110	1 223 089
Gouvernement du Canada	1 376 436	911 736
Impôts fonciers à recevoir	2 591 555	2 269 024
Province de l'Ontario	536 005	129 276
	<u>5 445 442 \$</u>	<u>4 708 189 \$</u>

## **CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

### **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2018**

---

#### **3. COMPTES DÉBITEURS - PROVINCE DE L'ONTARIO**

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas, elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2018, le Conseil a un compte débiteur de la province de 24 232 056 \$ (2017 - 22 231 220 \$) relatif aux subventions pour immobilisations.

---

#### **4. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE**

Au 31 août 2018, 0 \$ (2017 - 2 \$) relatifs à des bâtiments étaient comptabilisés comme actifs destinés à la vente. En cours d'exercice, aucun bien scolaire a été reclassé.

---

#### **5. EMPRUNTS TEMPORAIRES**

La marge de crédit est sans garantie et porte intérêt au taux préférentiel. La limite de la marge de crédit est de 10 000 000 \$ avec un solde disponible au 31 août 2018 de 10 000 000 \$ (2017 - 10 000 000 \$).

---

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2018**

**6. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Autres conseils scolaires	224 556 \$	229 387 \$
Fournisseurs	6 908 985	4 587 351
Frais courus	45 589	44 623
Gouvernement du Canada	6 303	5 662
Intérêts courus sur le passif à long terme non échu	178 655	187 191
Liés à la paie	529 366	423 234
Province de l'Ontario	-	1 291 321
	<u>7 893 454 \$</u>	<u>6 768 769 \$</u>

**7. REVENUS REPORTÉS**

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2018, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit:

	Solde au 31 août 2017	Revenu grevé d'une affectation externe et contribu- tions reçues	Revenu constaté pour la période	Transfert aux ACR associés aux dépenses antérieures	Transfert aux ACR	Solde au 31 août 2018
Subventions spéciales:						
- fonctionnement	472 900 \$	17 879 988 \$	(17 683 708) \$	-	-	669 180 \$
- autres	155 000	32 500	-	-	-	187 500
	<u>627 900</u>	<u>17 912 488</u>	<u>(17 683 708)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>856 680</u>
Subventions générales						
- immobilisations	3 361 615	6 728 767	(3 597 066)	(1 068 592)	(2 003 899)	3 420 825
Produits d'aliénation						
- bâtiment administratif	1	-	-	-	-	1
Produits d'aliénation						
- bâtiments scolaires	152 608	2	(2)	-	(126 416)	26 192
	<u>3 514 224</u>	<u>6 728 769</u>	<u>(3 597 068)</u>	<u>(1 068 592)</u>	<u>(2 130 315)</u>	<u>3 447 018</u>
Total des revenus reportés	4 142 124	\$24 641 257	\$ (21 280 776)	\$ (1 068 592)	\$ (2 130 315)	\$ 4 303 698

## CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2018

#### 8. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis selon la durée de la vie utile des immobilisations en question.

	2018	2017
Solde au début	82 224 693 \$	76 349 779 \$
Apports en capital pour immobilisations ajoutés durant l'exercice	14 003 947	10 598 340
Amortissement constaté pour l'exercice	(6 010 692)	(5 248 093)
Transferts des revenus reportés associés aux dépenses antérieures	1 068 592	861 553
Transferts d'immobilisations aux actifs financiers	-	(336 886)
Transferts pour immobilisations non pris en charge	(53 503)	-
Solde à la fin	91 233 037 \$	82 224 693 \$

#### 9. CRÉANCES SUR DÉBENTURES NETTES ET PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

La dette sous forme de débentures et d'emprunts pour immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants:

	2018	2017
Corpfinance International Limited, effets à payer, remboursables par versements mensuels de 39 055 \$ incluant les intérêts au taux de 5,77 %, échoit en décembre 2027	3 376 525 \$	3 642 122 \$
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 170 111 \$, incluant les intérêts au taux de 4,56 %, échoit en novembre 2031	3 401 730	3 580 689
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 211 456 \$ incluant les intérêts au taux de 4,9 %, échoit en mars 2033	4 414 031	4 613 303

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2018**

**9. CRÉANCES SUR DÉBENTURES NETTES ET PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (SUITE)**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 58 999 \$, incluant les intérêts au taux de 5,06 %, échoit en mars 2034	1 274 186	1 325 721
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 32 561 \$, incluant les intérêts au taux de 4,83 %, échoit en mars 2036	772 118	798 947
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 65 812 \$, incluant les intérêts au taux de 3,56 %, échoit en mars 2037	1 793 051	1 859 003
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 9 511 \$, incluant les intérêts au taux de 3,8 %, échoit en mars 2038	263 384	272 149
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de 2 292 \$, incluant les intérêts au taux de 4 %, échoit en mars 2039	64 344	66 294
	<u>15 359 369 \$</u>	<u>16 158 228 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2018**

**9. CRÉANCES SUR DÉBENTURES NETTES ET PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (SUITE)**

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette en cours au 31 août 2018 sont exigibles comme suit:

	<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Total</b>
2018-2019	839 462 \$	730 678 \$	1 570 140 \$
2019-2020	882 168	687 971	1 570 139
2020-2021	927 088	643 051	1 570 139
2021-2022	974 339	595 802	1 570 141
2022-2023	1 024 044	546 096	1 570 140
Par la suite	10 712 268	2 638 501	13 350 769
Passif net à long terme	15 359 369 \$	5 842 099 \$	21 201 468 \$

Les intérêts sur la dette à long terme se sont élevés à 771 281 \$ (2017 - 809 887 \$).

**10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS**

**Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés**

	<b>2018</b>		<b>2017</b>	
	<b>Prestations de retraite</b>	<b>Autres avantages sociaux futurs des employés</b>	<b>Total des avantages sociaux futurs des employés</b>	<b>Total des avantages sociaux futurs des employés</b>
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	2 941 502 \$	626 550 \$	3 568 052 \$	3 914 822 \$
Pertes (gains) actuariels non amortis au 31 août	(234 313)	4 684	(229 629)	(338 806)
Passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août	2 707 189 \$	631 234 \$	3 338 423 \$	3 576 016 \$

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2018**

**10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)**

**Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés**

	<b>2018</b>		<b>2017</b>	
	<b>Prestations de retraite</b>	<b>Autres avantages sociaux futurs des employés</b>	<b>Total des avantages sociaux futurs des employés</b>	<b>Total des avantages sociaux futurs des employés</b>
Coût des prestations pour l'exercice considéré	-	\$ 205 302	\$ 205 302	\$ 61 063
Intérêt sur les obligations au titre des prestations de retraite constituées	79,405	2,482	81 887	75 459
Gains actuariels constatés	52 771	19 020	71 791	52 294
Charge au titre des avantages sociaux futurs des employés <sup>1</sup>	132 176	226 804	358 980	188 816
Paiements d'avantages de retraite 2017-2018	(397 383)	(199 190)	(596 573)	(653 818)
Augmentation (diminution) au titre des avantages sociaux futurs des employés	(265 207) \$	27 614 \$	(237 593) \$	(465 002) \$

<sup>1</sup> À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

## CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2018

---

#### 10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

##### Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes futurs d'avantages sociaux des employés au 31 août 2018 reposent sur les hypothèses actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 26 octobre 2018 de même que sur le salaire quotidien moyen à jour et les jours de congés de maladie accumulés (le cas échéant) au 31 août 2018. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés de prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés:

Hausse des coûts d'assurance et de soins de santé	7,75 % pour 2017-2018 et réduit de ¼ % par année jusqu'à 4 %
Hausse des coûts d'assurance dentaire	3,75 % pour 2017-2018 et réduit de ¼ % par année jusqu'à 3 %
Taux d'actualisation des obligations	2,90 %
Inflation	1,5 %
Rémunération et hausse de salaire	0 %
Hausse de salaire - congé de maladie	2 %

##### Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2018, le Conseil scolaire a contribué 1 632 027 \$ (2017 - 1 608 503 \$) au régime. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2018, le Conseil scolaire a également effectué des rachats totalisant 1 703 683 \$ (2017 - 2 227 013 \$) comprenant le coût du Conseil et les intérêts pour des omissions de périodes antérieures. La compagnie d'assurance, OSBIE, remboursera 50% des intérêts, représentant un montant estimatif de 781 237 \$ (2017 - 1 006 399 \$) inclut dans les Autres revenus provenant d'autres sources à l'état consolidé des résultats. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

## CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2018

---

#### 10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil scolaire procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

(iv) Prestations d'assurance-vie et de soins de santé

Le Conseil scolaire offre à certains groupes d'employés des avantages au titre de l'assurance-vie, de l'assurance dentaire et des soins de santé après leur retraite jusqu'à l'âge de 65 ans. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil et les cotisations des retraités peuvent être subventionnées. Le coût de ces prestations et le passif lié à ce régime sont financés grâce à un régime à prestations déterminées sans capitalisation et sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012, les employés prenant leur retraite à cette date ou après cette date ne seront plus admissibles aux cotisations subventionnées ou aux contributions versées par le Conseil.

#### Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, si une disposition de la convention collective avant 2012 le stipulait.

## CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2018

---

#### 10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

##### Autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

- (ii) Prestations d'assurance-vie et de soins de santé en cas d'invalidité de longue durée

Le Conseil fournit des prestations d'assurance-vie, de soins dentaires et de soins de santé aux employés qui sont en congé d'invalidité de longue durée pour tous les employés. Le Conseil est responsable du paiement des primes d'assurance-vie et des coûts des prestations de soins de santé aux termes de ce régime. Le Conseil verse ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts de la rémunération versée aux employés en congé d'invalidité de longue durée sont entièrement assurés et ne sont pas inclus dans ce régime.

- (iii) Suppléments aux prestations de congé de maladie

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de 11 crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Les coûts liés aux prestations versées dans les états financiers sont de 79 863 \$ (2017 - 42 708 \$).

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 26 octobre 2018, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2018.

- (iv) Prestations d'assurance-vie

Le Conseil scolaire fournit un régime distinct de prestations d'assurance-vie pour certains employés à la retraite. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil ou le taux pour les employés actifs selon l'année en cours de laquelle un employé a pris sa retraite et les ententes antérieures du Conseil, les cotisations des retraités pourraient être subventionnées par le Conseil. Le coût de ces prestations et le passif lié à la subvention des cotisations de ces retraités dans le cadre de ce régime collectif sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

- (v) Prestations de soins de santé et de soins dentaires

Le Conseil scolaire est le promoteur d'un régime distinct qui fournit des prestations d'assurance-groupe de soins de santé et de soins dentaires pour certains employés à la retraite. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil ou le taux pour les employés actifs selon l'année en cours de laquelle un employé a pris sa retraite et les ententes antérieures du Conseil, les cotisations des retraités pourraient être subventionnées par le Conseil. Le coût de ces prestations et le passif lié à la subvention des cotisations de ces retraités dans le cadre de ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2018**

**11. FRAIS PAYÉS D'AVANCE**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Assurances	58 196 \$	51 561 \$
Autres	136 534	135 406
Liés à la paie	2 259 959	2 435 876
Permis de construction	411 125	411 125
	<b>2 865 814 \$</b>	<b>3 033 968 \$</b>

**12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

<b>COÛTS</b>	<b>Solde au 31 août 2017</b>	<b>Acquisitions et transferts</b>	<b>Solde au 31 août 2018</b>
Terrains	1 492 736 \$	65 026 \$	1 557 762 \$
Améliorations de terrains	4 991 396	1 216 771	6 208 167
Bâtiments et amélioration des bâtiments	124 298 740	13 348 408	137 647 148
Structures mobiles	379 281	-	379 281
Mobilier	739 488	27 331	766 819
Équipement	1 918 438	123 414	2 041 852
Matériel informatique	7 114 051	706 410	7 820 461
Logiciel informatique	156 232	38 431	194 663
Véhicules	252 985	-	252 985
Construction en cours	9 248 181	(1 456 818)	7 791 363
	<b>150 591 528 \$</b>	<b>14 068 973 \$</b>	<b>164 660 501 \$</b>

<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS</b>	<b>Solde au 31 août 2017</b>	<b>Amortissement</b>	<b>Solde au 31 août 2018</b>
Améliorations de terrains	1 974 547 \$	341 991 \$	2 316 538 \$
Bâtiments et amélioration des bâtiments	52 636 575	4 974 108	57 610 683
Structures mobiles	372 972	664	373 636
Mobilier	508 860	38 863	547 723
Équipement	1 636 836	70 349	1 707 185
Matériel informatique	5 694 353	745 220	6 439 573
Logiciel informatique	156 232	4 484	160 716
Véhicules	235 370	16 449	251 819
	<b>63 215 745 \$</b>	<b>6 192 128 \$</b>	<b>69 407 873 \$</b>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2018**

**12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)**

**VALEUR COMPTABLE NETTE**

	<b>Solde au 31 août 2018</b>	<b>Solde au 31 août 2017</b>
Terrains	1 557 762 \$	1 492 736 \$
Améliorations de terrains	3 891 629	3 016 849
Bâtiments et améliorations des bâtiments	80 036 465	71 662 165
Structures mobiles	5 645	6 309
Mobilier	219 096	230 628
Équipement	334 667	281 602
Matériel informatique	1 380 888	1 419 698
Logiciel informatique	33 947	-
Véhicules	1 166	17 615
Construction en cours	7 791 363	9 248 181
	<b>95 252 628 \$</b>	<b>87 375 783 \$</b>

**CONSTRUCTION EN COURS**

Les projets de construction en cours ayant une valeur de 7 791 363 \$ (2017 - 9 248 181 \$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces projets commencera lors de leur mise en service.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2018**

**13. SURPLUS ACCUMULÉ**

Le surplus accumulé est composé de ce qui suit:

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Aux fins de conformité - non affecté:</b>		
Au début de l'exercice	12 071 816 \$	14 519 334 \$
Déficit de l'année courante	(1 771 235)	(2 447 518)
Transfert à l'affectation interne	(850 883)	-
<i>Aux fins de conformité - non affecté, à la fin de l'exercice</i>	<u>9 449 698</u>	<u>12 071 816</u>
<b>Aux fins de conformité - affectation interne:</b>		
Au début de l'exercice	409 211	303 676
Immobilisations engagés - amortissement	(36 145)	(41 851)
Augmentation projets divers	76 142	65 082
Projet d'immobilisations	850 883	-
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	(9 894)	82 304
<i>Aux fins de conformité - Affectation interne, à la fin de l'exercice</i>	<u>1 290 197</u>	<u>409 211</u>
<b>Non disponible aux fins de conformité:</b>		
Revenus comptabilisés pour les terrains	1 557 762	1 492 736
Avantages sociaux futurs	(2 074 221)	(2 580 270)
Fonds générés par les écoles	1 993 859	1 931 866
Intérêts courus	(178 655)	(187 191)
	<u>1 298 745</u>	<u>657 141</u>
	<u>12 038 640 \$</u>	<u>13 138 168 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2018**

**14. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS**

Les frais de la dette incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante:

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Versements sur le capital du passif à long terme	798 859 \$	760 252 \$
Versements d'intérêts sur le passif à long terme	762 745 \$	801 750 \$
Intérêts courus sur le passif à long terme non-échu	178 655 \$	187 191 \$

**15. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT SCOLAIRE**

Chacune des écoles du Conseil organise des activités de prélèvement de fonds pour diverses activités. Bien que l'argent est géré au niveau des écoles, ces activités parascolaires sont sous la juridiction du Conseil et font partis des états financiers consolidés du Conseil.

Chaque année, la différence entre les revenus et les dépenses des fonds générés par les écoles varie selon le nombre d'activités organisées durant l'année scolaire ou si certaines dépenses sont reportées à une année ultérieure. Ainsi, il y a eu des revenus au montant de 3 797 838 \$ (2017 - 3 841 240 \$) et des dépenses au montant de 3 735 845 \$ (2017 - 3 890 118 \$) au cours de l'année. Le Conseil démontre un surplus accumulé de 1 993 859 \$ (2017 - 1 931 866 \$) de ces activités scolaires, surplus qui est équivalent aux montants détenus dans les institutions bancaires au nom des écoles du Conseil. Les revenus et dépenses de ces activités font l'objet d'une restriction dans le rapport de l'auditeur indépendant.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2018**

**16. DÉPENSES PAR OBJETS**

Voici un sommaire des dépenses courantes comptabilisées dans l'état consolidé des résultats par objets:

	<b>2018</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	<b>Budget</b>	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>
Dépenses courantes			
Salaires et traitements	72 655 537 \$	75 165 817 \$	72 053 737 \$
Avantages sociaux	11 295 994	14 675 034	13 388 523
Perfectionnement du personnel	1 915 296	1 461 722	1 093 339
Fournitures et services	10 411 813	9 257 525	9 569 735
Intérêts des emprunts	771 282	762 745	801 750
Frais de location	249 718	232 876	187 477
Frais et services contractuels	10 016 363	10 356 258	9 676 184
Autres	219 018	507 486	512 417
Amortissement des immobilisations corporelles	5 693 043	6 192 128	5 510 190
Perte sur transfert d'immobilisations corporelles aux actifs financiers	-	-	336 886
Activités financées par les écoles	3 700 000	3 735 845	3 890 118
	<u>116 928 064 \$</u>	<u>122 347 436 \$</u>	<u>117 020 356 \$</u>

**17. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO  
(OSBIE)**

Le Conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 27 \$ millions par événement.

Les primes payables sont en fonction de l'assurance de réciprocity et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validités de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2021.

## CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2018

---

#### 18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS

a) Au 31 août 2018, le Conseil avait plusieurs contrats signés pour différents programmes et achats d'équipement. Les projets de construction en cours seront complétés dans les années à venir (valeur estimative).

Projets non complétés et non commencés 11 413 750 \$

b) Le Conseil a signé des contrats pour divers services qui l'engage à déboursier les montants suivants au cours des cinq prochaines années:

	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	Total
Contrats totaux	7 699 535 \$	7 427 788 \$	7 472 914 \$	7 514 054 \$	7 692 794 \$	37 807 085 \$

c) Le Conseil est impliqué dans certains litiges mineurs, desquelles les résolutions ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquitter une réclamation concernant ces litiges mineurs, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice en cours. La direction considère que ces affaires sont atténuées par une protection d'assurance adéquate, confirmé par la compagnie d'assurance.

---

#### 19. DROITS CONTRACTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Le Conseil détient quelques contrats (vente d'électricité solaire et location d'espace) pour lesquels l'ensemble des revenus futurs n'est pas d'importance relative.

Le Conseil n'a aucun actif éventuel.

---

#### 20. FONDS EN FIDUCIE

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, dont la valeur marchande s'élève à 118 439 \$ (2017 - 114 204 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont pas été prises en compte dans l'état consolidé des résultats d'exploitation.

Le Conseil détient en fiducie un montant de 400 000 \$ en relation avec le plan des avantages sociaux.

---

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2018**

---

**21. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE “55 SCHOOL BOARD TRUST”**

Le 1<sup>er</sup> juin 2003, le Conseil a reçu un montant de la fiducie “55 School Board Trust” aux fins de la dette liée aux immobilisations admissibles à une aide financière du gouvernement provincial aux termes d’une entente sur 30 ans conclue avec la fiducie. La fiducie “55 School Board Trust” a été constituée en vue du refinancement de la dette, non couverte par un financement permanent, des conseils scolaires participants et bénéficiaires de la fiducie. Selon l’entente conclue, la fiducie a remboursé la dette des conseils en échange de la cession par ces conseils des subventions provinciales futures qui leur seraient payables en rapport avec leur dette non couverte par un financement permanent. Conséquemment, le passif relatif à la dette non couverte par un financement permanent n’est plus reflété dans la situation financière du Conseil.

---

**22. INFORMATION RELATIVE AUX APPARENTÉS ET OPÉRATIONS INTERENTITÉS**

Le Conseil conclue dans le cours de ses opérations certaines ententes de services ou d’achats avec des parties apparentées et/ou des interentités.

Les opérations réalisées par le Conseil avec des parties apparentées et/ou des interentités sont réalisées à leur valeur d’échange. Suite à l’analyse des critères de la Norme SP2200 et SP3420, aucune autre information supplémentaire n’est à être présentée.

---